Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	NOEC	2	*Daphnia pulex*	Méthode non communiquée	48 heure(s)	
alkylbenzènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	1.36	*Daphnia magna Non déterminé*	QSAR Pertinence de la preuve	21 jour(s)	
disilicate de disodium		Pas de données disponibles				
acide 6-phthalimidoperoxyhexanoïque		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)		Pas de données disponibles				
alkylbenzènesulfonate de sodium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
disilicate de disodium		Pas de données disponibles				
acide 6-phthalimidoperoxyhexanoïque		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	220	*Eisenia fetida*			
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	> 1000	*Eisenia fetida*	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	NOEC	10	*Lepidium sativum*	OECD 208		
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	> 100	*Triticum aestivum Lepidium sativum Brassica alba*	OECD 208		

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'expositio n (jours)	Effets observés
carbonate de sodium		Pas de données disponibles				

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
carbonate de sodium	Pas de données disponibles			
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	NA	Méthode non communiquée		

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Ingrédient(s)	Temps de demi-vie dans l'eau fraîche	Méthode	Evaluation	Remarque
carbonate de sodium	Pas de données disponibles		Rapidement hydrolysable	
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	< 1 jour(s)	Méthode non communiquée	Hydrolysable	
acide 6-phthalimidoperoxyhexanoïque	38.9 heure(s)	Méthode non communiquée		

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Ingrédient(s)	Type	Temps de demi-vie	Méthode	Evaluation	Remarque
carbonate de sodium		Pas de données disponibles			

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
carbonate de sodium					Non applicable (substance inorganique)
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)					Non applicable (substance inorganique)
alkylbenzènesulfonate de sodium	Boues activées, aérobie	CO_2 production	85% en 29 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé	Boues activées, aérobie	CO_2 production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé		CO_2 production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
disilicate de disodium					Non applicable (substance inorganique)
acide 6-phthalimidoperoxyhexanoïque					Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
carbonate de sodium					Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé					Biodégradable

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Ingrédient(s)	Moyens & types	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation

carbonate de sodium					Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
carbonate de sodium	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Pas de données disponibles			
alkylbenzènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Non applicable.	Pertinence de la preuve	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles		Non pertinent, pas de bioaccumulation	
disilicate de disodium	Pas de données disponibles		Faible potentiel de bioaccumulation	
acide 6-phthalimidoperoxyhexanoïque	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
carbonate de sodium	Pas de données disponibles			Pas de bioaccumulation prévue	
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Pas de données disponibles				
alkylbenzènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	-			Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				
disilicate de disodium	Pas de données disponibles				
acide 6-phthalimidoperoxyhexanoïque	Pas de données disponibles			Pas de bioaccumulation prévue	

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
carbonate de sodium	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	Pas de données disponibles				Haut potentiel de mobilité dans le sol
alkylbenzènesulfonate de sodium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Immobile dans le sol ou les sédiments
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				
disilicate de disodium	Pas de données disponibles				
acide 6-phthalimidoperoxyhexanoïque	1.916				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien - Effets sur l'environnement, si disponible:

12.7 Autres effets néfates

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés: Les produits concentrés ou les emballages contaminés doivent êtres éliminés par un organisme agréé ou conformément au permis d'exploitation du site. Le rejet de déchets dans les égouts est déconseillé. L'emballage nettoyé est destiné à la récupération ou au recyclage, en conformité avec la législation locale.

Le code européen des déchets: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID), Transport maritime (IMDG), Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Marchandises non-dangereuses
14.2 Nom d'expédition des Nations unies Marchandises non-dangereuses
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Marchandises non-dangereuses
14.4 Groupe d'emballage: Marchandises non-dangereuses
14.5 Dangers pour l'environnement: Marchandises non-dangereuses
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Marchandises non-dangereuses
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Marchandises non-dangereuses

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Règlements UE:
• Règlement (CE) n° 1907/2006 - REACH
• Règlement (CE) n° 1272/2008 - CLP
• Règlement (CE) n° 648/2004 - règlement relatif aux détergents
• Règlement (UE) No 528/2012 relatif aux produits biocides
• les substances identifiées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605
• Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)
• Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
• Règlement (UE) 2019/1148 - précurseurs d'explosifs

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

zéolites	15 - 30 %
agents de surface anioniques	5 - 15 %
agents de surface non ioniques, polycarboxylates, savon, phosphonates	< 5 %
parfums, azurants optiques, enzymes, désinfectants	

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Seveso - Classification: Non classé

Installations classées:
Non concerné

Substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles, si disponible:

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code FDS: MS1005345 **Version:** 01.1 **Révision:** 2025-05-15

Raison de la révision:
2

Procédure de classification
La classification du mélange est en général basée sur les méthodes de calcul à l'aide de données sur les substances, conformément au Règlement (CE) N°1272/2008. Si, pour certains produits les données de classification sur le mélange sont disponibles, par exemple les principes d'extrapolation ou les poids de la preuve de l'évidence, elles peuvent être utilisées pour la classification, cela sera indiqué dans les Fiches de Données de Sécurité. Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques, la section 11 pour l'information toxicologique et

la section 12 pour toute information écologique.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• ATE - Estimation de la Toxicité Aiguë
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• CE50 - concentration efficace, 50%
• ERC - Catégories de rejet dans l'environnement
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• CL50 - concentration létale, 50%
• LCS - Étape du cycle de vie
• DL50 - dose létale, 50%
• DSENO - Dose sans effet nocif observé
• DSEO - Dose sans effet observé
• OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
• PROC - Catégories de processus
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
• vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables
• H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
• H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
• H302 - Nocif en cas d'ingestion.
• H315 - Provoque une irritation cutanée.
• H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
• H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
• H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
• H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
• H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité